

Effet prix et effet GVT dans la construction du taux d'actualisation :

- L'inflation (effet prix) est prise en compte à hauteur de **2,5 %** sur les dépenses non salariales
- L'effet GVT est retenu à hauteur de **0,5 %** sur la masse salariale

Compte tenu du poids respectif des dépenses salariales et non salariales dans l'OGD PA, **il en résulte un taux d'actualisation de 0,72 % pour le secteur PA et de 1 % pour PH**

Pour les EHPAD, le taux d'actualisation est complété par une partie des crédits (215 M€) prévus pour l'amélioration du taux d'encadrement (objectif de 6000 créations de postes en 2024) qui seront alloués par une actualisation de la valeur du point GMPS, **conduisant à un taux d'évolution de 3 % de la valeur du point GMPS pour les EHPAD pour le tarif partiel comme pour le tarif global :** *Arrêté du 21 mai 2024*

Pour les EHPAD, le taux d'actualisation du GMPS intègre :

- L'effet prix (inflation)
- L'effet GVT
- **Des crédits destinés au renforcement du taux d'encadrement pour l'essentiel (+ 2,28 % sur les 3 % d'évolution de la valeur du point)**

OPTION TARIFAIRE	2023		2024		%
	Métropole	Outre Mer	Métropole	Outre Mer	
TARIF PARTIEL SANS PUI	10,97 €	13,16 €	11,30 €	13,56 €	3%
TARIF PARTIEL AVEC PUI	11,62 €	13,95 €	11,97 €	14,36 €	3%
TARIF GLOBAL SANS PUI	12,90 €	15,48 €	13,29 €	15,95 €	3%
TARIF GLOBAL AVEC PUI	13,59 €	16,31 €	14,00 €	16,80 €	3%